

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1637

présenté par  
Mme Riotton, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a adopté une disposition précisant qu'un décret définira les conditions dans lesquelles l'autorité administrative effectue des contrôles aléatoires de la qualité de don des denrées alimentaires de la part des grandes surfaces. Cet ajout semble superflu car de tels contrôles aléatoires sur la qualité des denrées données peuvent déjà être menés par les agents de la DGCCRF.